

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 134

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Port-de-Bouc - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2017 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable ;
- le sport et la jeunesse ;
- la culture ;
- le foncier et l'habitat social ;
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2017/2019 envisagé par la commune de Port-de-Bouc, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2017

- AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA RESPELIDO

Le quartier de la Respélido, construit dans les années 1990, avait pour vocation de constituer le centre ville de la commune.

Il est composé de plusieurs bâtiments à vocation d'habitation et de commerces construits autour d'une place publique.

A ce jour, afin de répondre aux nouveaux besoins de la population et redynamiser l'attractivité des commerces de proximité, la municipalité va procéder à la réfection de cette place, par la refonte totale du schéma directeur de circulation et l'aménagement d'espaces verts.

Les travaux prévoient l'amélioration du stationnement, un espace de livraison et la création d'une rampe végétalisée pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'organisation d'un large espace central végétalisé, la mise en place d'une circulation à sens unique et d'arrêts minute, la construction d'une place centrale permettant de relier les circulations piétonnes sud-nord et l'aménagement de la place de la Fontaine.

Le montant global du projet, prévu en 2017, s'élève à 870.906 €HT.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (Fisac) de 51.450 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 558.184 € pour la tranche 2017.

- TRANSFORMATION DE LA HALLE A MAREES ET ANNEXES

La halle à marées, créée de la ville dont l'activité a cessé en 2009, est constituée d'un bâtiment d'environ 1250 m², situé sur le port et à proximité de l'Hôtel de Ville.

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de l'Hôtel de Ville et de réaménagement des services proposés à la population, la municipalité souhaite aménager cet équipement afin de réaliser de nouveaux espaces de bureaux pour les services communaux ainsi que des espaces pour les animations culturelles, sociales et économiques.

Une première tranche de travaux concerne l'aménagement de 300 m² de bureaux destinés à l'accueil du service culturel, citoyenneté et PNRU.

Avant de procéder à l'aménagement intérieur, les travaux comprennent en premier lieu la réfection complète de l'enveloppe extérieure, toiture comprise afin de pérenniser le bâtiment en vue de sa transformation.

Le montant global du projet, prévu en 2017, s'élève à 372.063 €HT.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 87.500 de l'Etat (ANRU).

La subvention départementale pourrait s'élever à 157.500 € pour la tranche 2017.

- REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE

Depuis sa construction, l'Hôtel de Ville n'a pas connu de réhabilitation de grande ampleur pour s'adapter aux besoins du personnel et du public.

Dans le cadre d'un programme de réorganisation des services municipaux, des espaces en RDC et locaux annexes vont être réaménagés.

Les services concernés sont l'état civil, l'éducation, l'urbanisme, la salle du conseil municipal et les archives.

Les travaux comprendront la mise en œuvre du plan énergie climat et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En 2017, sont concernés en RDC :

- Le service des archives : regroupement des archives situées sur divers sites et aménagement d'une zone de consultation pour le public par le déplacement du syndicat d'initiative dans la halle à marée, réalisation d'une extension de 50 m² sous les futurs locaux des services techniques ;

- La salle du conseil municipal : réaménagée au RDC d'un bâtiment adossé au corps principal de la Mairie qui sert actuellement d'entrepôt au syndicat d'initiative, sur une surface de 155 m² ;
- Cheminements et parties communes : réhabilitation des cages d'escaliers et des espaces de circulation, réfection d'une zone sanitaires, sécurisation contre l'incendie, réfection de façades, des menuiseries et de l'isolation.

Le montant global du projet, prévu de 2017 à 2019, s'élève à 1.300.000 € HT dont 500.000 € HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 30.000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 675.449 € dont 250.000 € pour la tranche 2017.

- AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF UNIA

Le complexe sportif Jean-Christophe Unia, situé au nord de la ville, comprend un gymnase, un terrain de football en stabilisé, six terrains de tennis, le siège du club de tennis, des vestiaires et un espace boisé.

Cet équipement est situé à proximité d'un programme en cours de création de 500 logements, du futur collège et de la nouvelle caserne de pompiers.

Afin de compléter ces équipements et de répondre à la demande des habitants, la commune va procéder à la création de nouveaux équipements ou à l'amélioration des équipements existants :

- création de trois terrains de tennis couverts et d'un nouveau court ;
- mise en place d'une pelouse synthétique sur le grand stade stabilisé et d'une tribune ;
- mise en sécurité du site, création d'une clôture et réalisation d'un parcours de santé ;
- construction de locaux en fonction des besoins du nouveau collège.

La tranche 2017 concerne la réalisation d'un court de tennis et la couverture de trois courts existants afin de permettre la pratique de ce sport lors d'intempéries. La couverture fera 36 ml de long et 18,50 ml de large, une hauteur de 8 ml pour une surface totale de 667 m².

Le montant global du projet, prévu de 2017 à 2019, s'élève à 1.800.000 € HT dont 700.000 € HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (CNDS) de 180.000 € et de la Région de 360.000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 900.000 € dont 350.000 € pour la tranche 2017.

- REHABILITATION DE LA VOIRIE D'ACCES AU SDIS, VOIRIE ET PARKING DES SARDINADES

Suite à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers au nord de la ville, la municipalité a décidé de réhabiliter un ancien tronçon de route situé entre la route de St Mitre et le chemin des Termes permettant un accès plus aisé vers le sud de la ville aux pompiers. Un recalibrage de l'avenue de Provence est également nécessaire pour faciliter l'accès au centre-ville. Les travaux comprennent la réfection de la chaussée, l'éclairage public, la création de trottoirs, de pistes cyclables et de places traversantes.

Par ailleurs, suite au déplacement du festival culinaire organisé chaque été sur le quai du port de plaisance dénommé les Sardinades, vers le bord de mer, la ville va procéder à la réalisation d'un parking pour faciliter le stationnement des participants et l'accès aux personnes à mobilité réduite et aménager un cheminement piétonnier, un kiosque pour les spectacles, des sanitaires fixes, un éclairage public ainsi qu'une sonorisation.

Le montant global du projet, prévu en 2017, s'élève à 1.000.000 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 500.000 € pour la tranche 2017.

- CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL COLLECTIF

Face à la demande de places en crèche dans une zone résidentielle en cours de développement, la commune a décidé la réalisation d'un multi accueil collectif de 42 places avenue de la Bergerie pouvant accueillir une section bébés de 10 places, une section moyens de 16 places et grands de 16 places.

L'étude prévue en 2017 devra déterminer le coût du projet, la pertinence de l'implantation et quantifier les surfaces nécessaires.

Le montant global du projet, prévu de 2017 à 2019, s'élève à 2.150.000 € HT dont 150.000 €HT d'études pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 430.000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.075.000 €, dont 75.000 € pour la tranche 2017.

OPERATION PREVUE A PARTIR DE 2018

- REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

La maison des associations, située dans les anciens locaux de la caisse d'épargne et de la bibliothèque sur 1200 m², nécessite des travaux de réhabilitation et d'organisation rationnelle de l'espace, ainsi que des travaux de mise aux normes.

L'équipement héberge 16 associations caritatives ou citoyennes (secours populaire, donneurs de sang...).

Le coût de l'opération, prévue en 2018 et 2019, est estimé à 1.700.000 €HT.

--- oOo ---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2017/2019 s'élève à 9.192.969 €HT, réparti comme suit :

| | |
|--|---------------|
| - Aménagement de la place de la Respélido | 870.906 €HT |
| - Transformation de la halle à marées..... | 372.063 €HT |
| - Réhabilitation Hôtel de Ville..... | 1.300.000 €HT |
| - Aménagement du complexe sportif Unia..... | 1.800.000 €HT |
| - Travaux de voirie (SDIS, Sardinades.....) | 1.000.000 €HT |
| - Construction d'un multi accueil collectif | 2.150.000 €HT |
| - Réhabilitation de la maison des associations | 1.700.000 €HT |
| | <hr/> |
| TOTAL | 9.192.969 €HT |

L'échéancier est le suivant :

| | |
|----------|---------------|
| - 2017 : | 3.592.969 €HT |
| - 2018 : | 3.300.000 €HT |
| - 2019 : | 2.300.000 €HT |

La participation globale du Département pourrait être fixée à 5.056.133 € pour ce programme 2017/2019, dont 1.890.684 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- d'approuver la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Port-de-Bouc pour les années 2017/2019 ;
- d'imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 5.056.133 € sur un programme de travaux de 9.192.969 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;

- d'allouer à la commune de Port-de-Bouc une subvention de 1.890.684 € sur une dépense subventionnable de 3.592.969 € HT, au titre de la tranche 2017 de ce contrat départemental 2017/2019, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL